

Savoir----->Pouvoir

Transcendant

coercitif

« Pouvoir » dépendant du savoir :

- prophétique
- métaphysique
- expert

Permet la détermination de « normes »
et la légitimation des décisions

Pouvoir----->Savoir

Coercitif

expérimental

« Savoir » dépendant du pouvoir:

- économique
- juridico-politique
- idéologique

= Rapports de pouvoir internes au savoir :
- processus méthodologiques collectifs.

Aujourd'hui : comment articuler un *savoir*
et un *pouvoir* devenus *contingents* ?

« Chefferie et langage sont, dans la société primitive, intrinsèquement liés, la parole est le seul pouvoir dévolu au chef : plus que cela même, la parole est pour lui un devoir. Mais il est une autre parole, un autre discours, articulé non par les chefs, mais par ces hommes qui aux XV^e et XVI^e siècles entraînaient derrière eux les Indiens par milliers en de folles migrations en quête de la patrie des dieux : c'est le discours des karai, c'est la parole prophétique, parole virulente, éminemment subversive d'appeler les Indiens à entreprendre ce qu'il faut bien reconnaître comme la destruction de la société. L'appel des prophètes à abandonner la terre mauvaise, c'est-à-dire la société telle qu'elle était, pour accéder à la Terre sans Mal, à la société du bonheur divin, impliquait la condamnation à mort de la structure de la société et de son système de normes...

...L'acte insurrectionnel des prophètes contre les chefs conféraient aux premiers, par un étrange retournement des choses, infiniment plus de pouvoir que n'en détenaient les seconds. Alors peut-être faut-il rectifier l'idée de la parole comme opposé de la violence. Si le chef sauvage est commis à un devoir de parole innocente, la société primitive peut aussi, en des conditions certainement déterminées, se porter à l'écoute d'une autre parole, en oubliant que cette parole est dite comme un commandement : c'est la parole prophétique. Dans le discours des prophètes gît peut-être en germe le discours du pouvoir et, sous les traits exaltés du meneur d'hommes qui dit le désir des hommes se dissimule peut-être la figure silencieuse du Despote. » « La société contre l'Etat », P.Clastres pp.183-186

« La procédure d'enquête, vieille technique fiscale et administrative, s'était surtout développée avec la réorganisation de l'Eglise et l'accroissement des Etats princiers aux XII et XIII^e siècles... L'enquête comme recherche autoritaire d'une vérité constatée ou attestée s'opposait ainsi aux anciennes procédures du serment, de l'ordalie, du duel judiciaire, du jugement de Dieu ou encore de la transaction entre particuliers. L'enquête, c'était le pouvoir souverain s'arrogeant le droit d'établir le vrai par un certain nombre de techniques réglées. Or si l'enquête a depuis ce moment fait corps avec la justice occidentale (et jusqu'à nos jours), il ne faut oublier ni son origine politique, son lien avec la naissance des Etats et de la souveraineté monarchique, ni non plus sa dérive ultérieure et son rôle dans la formation du savoir. L'enquête en effet a été la pièce rudimentaire, sans doute, mais fondamentale pour la constitution des sciences empiriques; elle a été **la matrice juridico-politique de ce savoir expérimental**, dont on sait bien qu'il a été très rapidement débloqué à la fin du Moyen Age. Au seuil de l'âge classique Bacon, l'homme de la loi et de l'Etat, a tenté de faire pour les sciences empiriques la méthodologie de l'enquête. » Michel FOUCAULT, « Surveiller et punir », Gallimard Tel 225, pp262-263

« Si nous voulons comprendre comment s'articulent actuellement savoir et pouvoir il faut nous rendre compte du fait que le savoir a changé de statut et qu'il n'est pas entouré par ses signes traditionnels d'autorité mais que 1) il est de moins en moins un produit exclusif des experts et de plus en plus le résultat d'une construction sociale et que 2) il a une plus grande conscience de ses propres limitations et du fait qu'il est inévitablement accompagné d'un croissant non-savoir....Quand il s'agit de penser les relations entre savoir et pouvoir il faut être conscient du fait que ni l'un ne sait tellement ni l'autre ne peut tant. Tous les deux peuvent se consoler mutuellement d'avoir perdu leurs anciens privilèges et de partager la même incertitude, sous la forme de perplexité théorique dans le premier cas et comme vertige face à la contingence de la décision chez le deuxième. Quel privilège le pouvoir a-t-il perdu ? La prérogative de ne pas avoir à apprendre et de se limiter à commander. Et quel est celui que le savoir a perdu ? Il a justement perdu cette sécurité et évidence qui lui permettaient de s'épargner toute exigence de légitimation ; son inexactitude sociale est aujourd'hui plus visible que jamais. » (Daniel INNERARITY, revue du Collège de France)